

## 1. Remplissez le formulaire

Informations concernant le bénéficiaire de l'abonnement

Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de Naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....@.....

Commune de départ : .....

Commune d'arrivée : .....

Ligne régulière utilisée :

210 Bétheniville - Reims

220 Cormicy - Reims

230 Auménancourt - Reims

240 Pomacle-Witry-Reims

Je suis déjà titulaire de la Carte Magnétique de transport aux Lignes Régulières :

- ⇒  oui : je ne commande qu'un rechargement
- ⇒  non: je commande la carte + un rechargement (obligatoire pour la première demande)  
et je joins une photo d'identité couleur récente

Je souhaite commander un coupon :

- ⇒  mensuel  
Précisez le mois : .....
- ⇒  mensuel réduit (voir conditions d'obtention au dos à l'article VIII)  
Précisez le mois : .....

J'accepte les conditions générales d'utilisation :   
(voir au dos)

## 2. Joignez les documents suivants :

- ✚ Un chèque à l'ordre de « LA REGIE DES RECETTES » du montant de l'abonnement mensuel à 30.00 € ou de l'abonnement mensuel réduit à 15.00 €
- ✚ Le justificatif en cas de demande d'abonnement mensuel réduit (photocopie carte d'identité, carte d'étudiant, carte d'invalidité...)
- ✚ Une photo d'identité pour la première demande de carte

## 3. Renvoyez votre bulletin par courrier à :

Champagne Mobilités  
Rue du Docteur Schweitzer  
BP 148  
51 873 REIMS CEDEX 3

# CONDITIONS D'UTILISATION

**ARTICLE I** – L'abonnement souscrit est valable uniquement sur le réseau Ligne Régulière Grand Reims (il n'est pas accepté sur les circuits scolaires).

**ARTICLE II** - L'abonnement est strictement personnel.

**ARTICLE III** - La carte magnétique doit être tenue en bon état, ne présenter ni rature, ni surcharge, ne pas être pliée, coupée, trouée ou cassée.

**ARTICLE IV** - La photo d'identité est obligatoire sur la carte.

**ARTICLE V** - La carte doit être validée à chaque montée dans un véhicule du réseau Ligne Régulière Grand Reims.

**ARTICLE VI** - La carte doit être présentée à toute réquisition d'un agent de contrôle qui peut réclamer la justification de l'identité du porteur de la carte.

**ARTICLE VII** – En cas de perte, il sera délivré un duplicata de la carte moyennant un règlement de 5€.

**ARTICLE VIII** - Peuvent prétendre à l'abonnement mensuel réduit, sous réserve de fournir un justificatif :

- les moins de 18 ans,
- les étudiants et apprentis,
- les personnes à mobilité réduite,
- les bénéficiaires de la CMU-C,
- les seniors de plus de 65 ans.